



Tromperie sur location de vacance d'un studio

Par **VIALON HERVE**, le **03/08/2010** à **13:38**

Bonjour,

j'ai loué par l'intermédiaire d'ABRITEL une location d'un studio sis au 59 RUE DU LEVANT 34280 CARNON. Or en arrivant j'ai constaté qu'il y avait tromperie sur la dite location en effet celle ne correspondant pas à son descriptif fait sur le site. Ainsi que la propreté plus que douteuse. De plus j'ai signé le contrat avec la petite fille de la personne (mineure) l'état des lieux n'a pas été fait...je l'avais loué pour une période du 24 JUILLET 2010 AU 7 AOÛT 2010 J'ai dû repartir le jeudi 29 JUILLET 2010. J'ai pris les soins d'imprimer la dite annonce ainsi que son descriptif et pris le soin d'effectuer des photos. J'ai immédiatement en rentrant chez moi réexpédié les clés en chronopost avec un courrier explicite sur mon mécontentement. J'ai dû faire un chèque de caution ne correspondant pas à la soi-disant moitié de cette location DE 400 EURO ainsi qu'un chèque de nettoyage de 40 EUROS....??? A NOTER QUE DANS CE STUDIO RIEN N'APPARAÎSSAIT COMME LA DITE ANNONCE SUR LE SITE PAS DE NECESSAIRE DE NETTOYAGE A NOTER UN BALAI BROSSE UNE SERPIERE PAS D'OREILLER PAS DE COUVERTURE USTENSILE DE VAISSELLES SALES. MUR CARRELAGE SALLE DE BAINS SALLE ..PAS DE CHAMBRE COMME IL L'ETAIT STIPULE PAS DE LAVE LINGE COMME IL L'ETAIT STIPULE PAS DE CONGELATEUR COMME IL L'ETAIT STIPULE AINSI QU'UN MANQUE D'INFORMATION SUR LE PARC D'ATTRACTION POUR LES NUISANCES SONORES QUELS SONT MES RECOURS. BIEN CORDIALEMENT. MR HERVE VIALON